

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 novembre 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance :

Conseillers présents : **11**

#### SEANCE du 14 novembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés :

Procuration : Néant.

#### COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le maire à encaisser un chèque de 1694,72 € TTC de l'assurance suite aucambriolage du bâtiment de la mairie-école et de verser à l'école la somme de 56 €.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le maire à signer un avenant à la convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des ouvrages collectifs avec l'AFUL Hinter den Gaerten, représentée par son président ; avenant qui déterminera la date de rétrocession de ces biens.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de signer une promesse de vente par acte administratif authentifié par le maire avec Monsieur Jérôme, Bernard CANAUX domicilié 26 rue de Lupstein à STRASBOURG (Bas-Rhin) concernant la parcelle au numéro provisoire 2/177 section 2, d'une superficie de (4,79 a) pour un montant HT de 77 837,5 € et de 93 405 € TTC ; un acompte de 23 351,25 € HT 28 021,50 € TTC) sera versé.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, modifie la délibération n° 2014/58 du 10/09/2014 comme suit : décide de vendre (...) la parcelle au numéro provisoire Section 2 n° 9/177 d'une superficie de cinq ares et quatre-vingt-treize centiares (5,93 a) pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC à Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER domiciliés au 3 rue Principale à WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (Bas-Rhin) ; le reste de la délibération restant inchangé.

Le conseil municipal décidé également de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée la parcelle au numéro provisoire section 2 n° 13/177 d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 63 250 € et de 75 900 € TTC avec Monsieur Olivier STHAL domicilié 2 rue du Moulin à STUTZHEIM-OFFENHEIM (Bas-Rhin) et Madame Virginie, Caroline SPEHNER domiciliée 27A rue Cerf Berr à STRASBOURG (Bas-Rhin).

5° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de choisir Electricité de Strasbourg comme fournisseur d'énergie pour un tarif de base et une puissance de 9 KWatt pour la zone Hinter den Gaerten.

7° Informations des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal :

- Acquisition d'un ordinateur, écran et logiciel pour une valeur TTC de 1505,36 €.
- Contrat de location d'un photocopieur pour 5 ans pour une valeur de 1075,20 € TTC.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 17 novembre 2014.

Le Maire,  
Alain NORTH